

Politique ontarienne d'équité et d'éducation inclusive (PÉÉI)

Domaine d'intervention n° 1 : Politiques, programmes, lignes directrices et pratiques des conseils scolaires

	Pratiques de base	Pratiques acceptables	Pratiques efficaces	Pratiques exemplaires
Préparation	<p>L'école est dotée d'un code de conduite qui est connu de tous les membres de la communauté scolaire.</p> <p>La direction d'école réfléchit aux éléments à considérer dans l'élaboration ou la révision du projet d'amélioration de l'école en lien avec la PÉÉI.</p> <p>Les dates et les heures de réunions (p.ex., conseil d'école, soirées d'information) sont établies par la direction sans tenir compte des fêtes religieuses des élèves, des parents et des membres du personnel.</p>	<p>La direction d'école entame une évaluation du code de conduite de l'école afin de déterminer sa conformité avec la Stratégie ministérielle pour la sécurité dans les écoles (projet de loi 157).</p> <p>L'équipe de la réussite de l'école considère les éléments clés à inclure dans l'élaboration ou la révision du projet d'amélioration de l'école en lien avec la PÉÉI.</p> <p>Les dates et les heures de réunions (p.ex., conseil d'école, soirées d'information) sont établies par la direction afin de respecter les fêtes religieuses au sein de sa communauté.</p>	<p>La direction d'école entame une évaluation du code de conduite de l'école afin de déterminer sa conformité avec la PÉÉI et la Stratégie ministérielle pour la sécurité dans les écoles (projet de loi 157).</p> <p>Selon ses observations du rendement académique des élèves, l'équipe de la réussite de l'école choisit les éléments clés à inclure dans l'élaboration ou la révision du projet d'amélioration de l'école en lien avec la PÉÉI.</p> <p>Les dates et les heures de réunions (p.ex., conseil d'école, soirées d'information) sont établies en consultation avec les élèves, les parents et les membres du personnel afin de respecter les fêtes religieuses.</p>	<p>La direction d'école entame une évaluation du code de conduite afin de déterminer sa conformité avec la PÉÉI et la Stratégie ministérielle pour la sécurité dans les écoles (projet de loi 157). Des élèves, parents et membres du personnel font partie de la réflexion préliminaire.</p> <p>L'équipe de la réussite de l'école établit un profil académique, socioéconomique et ethnoculturel de sa population estudiantine dont elle tiendra compte dans l'élaboration ou la révision du projet d'amélioration de l'école.</p> <p>Les dates et les heures de réunions (p.ex., conseil d'école, soirées d'information) sont établies en consultation avec les élèves, les parents et les membres du personnel afin de respecter les fêtes religieuses. De plus, il y a une variété au niveau du jour de la semaine ainsi que des heures et même des lieux de ces rencontres.</p>

Politique ontarienne d'équité et d'éducation inclusive (PÉÉI)

Domaine d'intervention n° 1 : Politiques, programmes, lignes directrices et pratiques des conseils scolaires

	Pratiques de base	Pratiques acceptables	Pratiques efficaces	Pratiques exemplaires
Réalisation	<p>La direction d'école révisé le code de conduite de l'école afin d'en assurer la conformité avec la PÉÉI et la Stratégie ministérielle pour la sécurité dans les écoles (projet de loi 157).</p> <p>La direction d'école élabore ou révisé le projet d'amélioration de l'école en tenant compte de l'intention générale de la PÉÉI.</p>	<p>La direction d'école, en consultation avec des membres du personnel, révisé le code de conduite de l'école afin d'en assurer la conformité avec la PÉÉI et la Stratégie ministérielle pour la sécurité dans les écoles (projet de loi 157).</p> <p>L'équipe de la réussite de l'école élabore ou révisé le projet d'amélioration de l'école en tenant compte de l'intention générale de la PÉÉI.</p>	<p>Avant d'entamer la révision du code de conduite, la direction d'école consulte des élèves, parents et les membres du personnel. La direction révisé le code de conduite de l'école afin d'en assurer la conformité avec la PÉÉI et la Stratégie ministérielle pour la sécurité dans les écoles (projet de loi 157).</p> <p>L'équipe de la réussite de l'école élabore ou révisé le projet d'amélioration de l'école en tenant compte de certains principes directeurs et domaines d'intervention de la PÉÉI. Des objectifs SMART sont inclus afin d'évaluer le projet.</p>	<p>Des représentantes et représentants d'élèves, de parents et de membres du personnel travaillent en collaboration à la révision du code de conduite de l'école afin d'en assurer la conformité avec la PÉÉI et la Stratégie ministérielle pour la sécurité dans les écoles (projet de loi 157). Le code de conduite inclut des principes d'équité et traite du harcèlement et de la discrimination.</p> <p>L'équipe de la réussite de l'école élabore ou révisé le projet d'amélioration de l'école en tenant compte des principes directeurs et des domaines d'intervention de la PÉÉI. Des objectifs SMART sont inclus afin d'évaluer chaque élément du projet.</p>

Politique ontarienne d'équité et d'éducation inclusive (PÉÉI)

Domaine d'intervention n° 1 : Politiques, programmes, lignes directrices et pratiques des conseils scolaires

	Pratiques de base	Pratiques acceptables	Pratiques efficaces	Pratiques exemplaires
Intégration	<p>Le code de conduite révisé est communiqué aux membres de la communauté scolaire.</p> <p>Le projet d'amélioration de l'école est communiqué à la communauté scolaire. Dans sa présentation, la direction souligne les éléments qui sont en lien avec la PÉÉI.</p>	<p>Les membres de la communauté scolaire se sont familiarisés avec le code de conduite révisé et le comprennent.</p> <p>Le projet d'amélioration de l'école est communiqué à la communauté scolaire. La direction et certains membres de la communauté scolaire établissent des objectifs généraux et les évaluent de façon informelle.</p>	<p>Le code de conduite révisé est compris et appliqué systématiquement au sein de la communauté scolaire.</p> <p>Le projet d'amélioration de l'école est intégré dans les actions pédagogiques des membres du personnel. Les membres de l'équipe de la réussite évaluent le projet et cette rétroaction sert à l'élaboration de nouveaux objectifs.</p>	<p>Le code de conduite révisé est compris et appliqué systématiquement au sein de la communauté scolaire. Sa pertinence est évaluée régulièrement par tous les membres de la communauté scolaire.</p> <p>Le projet d'amélioration de l'école est intégré dans toutes les actions pédagogiques des membres du personnel. Tous les membres de la communauté scolaire sont inclus dans l'évaluation du projet et cette rétroaction sert à l'élaboration de nouveaux objectifs.</p>